

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 11 FEVRIER 2020 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Michel CHESNEL, Denis LEVIONNOIS, adjoints au maire,
Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Brigitte GRICOURT, Bertrand
LARSONNEUR, Anne LY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Françoise GOUSSARD, ayant donné pouvoir à Alain GAUTIER, Valérie
MAS ayant donné pouvoir à Françoise BEZIER,

Absents : Ben Ahmed ALLA et Guillaume BARDELLE.

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil municipal nomme Françoise BEZIER, secrétaire de séance.*

Ordre du jour de la réunion :

- I – Dépenses d'investissement avant le vote du budget
- II – Validation de la mise en place d'un Compte Epargne Temps pour le personnel communal
- III – Admission en non-valeur de recettes de cantine de 2018
- IV – Modification du règlement intérieur de la location de la salle socio-culturelle
- V – Avance de subvention à Cab'Aventures
- VI – Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire : demande de subvention départementale APCR
- VII - Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal procède à sa signature.

I - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Patrick Lermine évoque le projet de remplacement des menuiseries des fenêtres extérieures de l'école élémentaire, ne comprenant pas celles donnant sur le patio, et sollicite les membres du conseil municipal pour l'autorisation d'engager de mandater et de liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévu lors du prochain conseil municipal du 3 mars 2020. Le montant plafond autorisé des engagements, mandater et liquidations est d'environ 90 000 €, soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi de cette autorisation au maire.

II – VALIDATION DE LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Patrick Lermine rappelle que la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) avait été évoqué lors du conseil municipal du 13 novembre 2019. Le CET permet au salarié (hors stagiaire et contractuel) d'accumuler des droits à congé annuels à utiliser ultérieurement ou de bénéficier d'une rémunération en compensation.

L'ouverture d'un CET se fait à la demande expresse de l'agent concerné qui peut être formulée à tout moment de l'année. L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le C.E.T au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions cumulatives. Les règles de fonctionnement du C.E.T sont déterminées par l'organe délibérant dans l'intérêt du service, après avis du comité technique.

Le souhait de mettre en place un CET à la mairie de Cresserons ayant été exprimé par des agents communaux, le conseil municipal avait accepté de transmettre ce projet au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados qui a émis un avis favorable. Patrick Lermine propose donc de valider la mise en place du CET pour le personnel communal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps (CET).

III – ADMISSION EN NON-VALEUR DE RECETTES DE CANTINE DE 2018

Marie-Françoise Caumont, informe le conseil municipal de l'existence de trois impayés de services périscolaires de l'année 2018.

L'une de 0,1 €, la seconde de 0.75 € pour lesquelles la trésorerie n'a pas exercé de poursuite et la dernière de 103,10 €, laquelle concerne une famille insolvable, ayant quittée la commune soit un total de 103.86 €.

Le comptable public demande donc l'admission en non-valeur de chacun de ces 3 impayés.

La proposition d'admission en non-valeur de ces impayés pour un montant total de 103.86 € est approuvée à l'unanimité

IV – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Patrick Lermine propose de reprendre le règlement intérieur de la location de la salle socio-culturelle sur deux points :

1 – Tarification du ménage : l'option « Ménage » avait été supprimée, afin d'éviter l'occupation de deux employées communales au nettoyage. Depuis, il était donc laissé à la charge des locataires, utilisateurs de la salle, de la restituer propre, à défaut, une facturation « au tarif en vigueur » leur serait réclamée. Ce tarif ne figurant pas dans le règlement, il est proposé de le mentionner et d'arrêter son coût à la somme à 80 €.

2 – Réservation de la salle : Afin d'éviter les réservations sans suite, dorénavant, il sera demandé de remettre le dossier dûment rempli, accompagné des documents nécessaires (Assurance , acompte et chèque de caution) **UN MOIS** après la remise du dossier au locataire, celle-ci valant inscription d'une option à la date retenue.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces 2 dispositions.

V – AVANCE DE SUBVENTION A CAB'AVENTURE

Marie-Françoise Caumont propose d'effectuer une avance de subvention à Cab'Aventure pour un montant de 15 000 €, afin de leur permettre de s'acquitter des dépenses de début d'année.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, cette avance de subvention.

VI – REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE D'APCR

Patrick Lermine précise, comme évoqué en début de conseil, qu'il est prévu de remplacer les menuiseries bois de l'école élémentaire (uniquement les fenêtres extérieures) et propose d'effectuer une demande d'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales), représentant un montant maximum de 20 000 €.

Cette aide viendra en complément d'une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Denis Levionnois présente les devis reçus après consultation de deux établissements :

- B'Plast pour un montant de 38 792,17 € HT.

- Alutil pour un montant de..... 72 338,00 € HT

Le conseil municipal arrête son choix sur l'entreprise B'Plast pour un montant de 38 792,17 € HT.

Il sera procédé à cet engagement à l'issue du vote du budget primitif.

Bertrand Larsonneur suggère de demander un devis concernant un vitrage anti UV pour les fenêtres côté sud.

Le conseil municipal , à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de la transition énergétique auprès du conseil départemental.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Patrick Lermine informe le conseil qu'une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle a été effectuée le 20 janvier 2020, par un membre du personnel communal.

La séance est levée à 20 heures

Vu par nous, maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la mairie le 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance


Françoise BEZIER

A Cresserons, le 13 février 2020

Le Maire


Patrick LERMINE



